

## La participation des laïcs aux responsabilités pastorales

Dans la dynamique du concile Vatican II, Jean-Paul II rappelait l'importance, dans le cadre de la paroisse, de « la participation des laïcs aux responsabilités pastorales »<sup>3</sup>. Et il précisait : « Dans la situation actuelle, les fidèles du Christ peuvent et doivent faire énormément pour la croissance d'une authentique *communio ecclésiale* à l'intérieur de leurs paroisses, et pour éveiller *l'élan missionnaire* »<sup>4</sup>. Ces deux mots de *communio* et *mission* indiquent bien le souci qui doit être porté par l'ensemble de la communauté paroissiale.

La participation des baptisés aux responsabilités pastorales s'exerce de bien des manières dans les paroisses de notre diocèse : catéchèse des enfants, accompagnement des jeunes, préparation au mariage et au baptême, formation des adultes jeunes et moins jeunes, service évangélique des malades, accompagnement des familles en deuil, animation d'un pôle-solidarité ; et encore préparation et animation des liturgies, services des tâches matérielles, communication, conseil pour les affaires économiques... Toutes ces responsabilités s'enracinent dans le baptême et la confirmation, qui font de chacun un membre vivant et actif du Corps du Christ qu'est l'Église.

Dans beaucoup de paroisses, des Laïcs en mission ecclésiale (LEME) suscitent, animent et coordonnent ces divers services. Ils participent ainsi à la charge pastorale du curé, en communion avec les prêtres et les diacres au service de la paroisse. Ils forment avec eux l'équipe pastorale.

## L'E.A.P pour servir la communion missionnaire

Pour permettre que la paroisse grandisse comme communion missionnaire, le curé doit solliciter le concours des paroissiens. C'est à lui qu'est confiée la pleine charge pastorale de la paroisse, mais pour faire droit à la responsabilité des fidèles laïcs, il réunit des membres de cette paroisse en une Équipe d'Animation Paroissiale (EAP). Cette équipe peut aussi être nommée par l'évêque, en lien avec un prêtre modérateur, là où un curé ne peut l'être, selon le canon 517 §2.

Des points de repères pour les EAP avaient été donnés par Mgr Soubrier en 2008. Ceux-ci ont été précieux pour permettre un bon fonctionnement des EAP, et surtout pour aider toutes les paroisses à mettre sur pied de telles équipes.

Compte-tenu d'une expérience déjà conséquente, et pour faire droit à certaines évolutions pastorales, il paraît opportun de reprendre ces points de repères.

# Points de repères

## 1 Mission de l'E.A.P

### Son esprit

Préidée par le curé, ou en communion avec le prêtre modérateur de la charge pastorale, l'EAP est le partenaire privilégié des pasteurs pour la conduite de la paroisse. Pour que Jésus-Christ soit annoncé à tous, célébré en communauté et servi dans les frères (selon les trois pôles de la mission de l'Église), elle fait des propositions, élabore des projets et envisage leur mise en œuvre, en tenant compte des orientations diocésaines et des situations locales.

Elle fait en sorte que la paroisse soit « habitée par l'audace missionnaire » selon les cinq verbes caractéristiques d'une « Église en sortie » selon le pape François : prendre l'initiative, s'impliquer, accompagner, porter du fruit, et fêter.<sup>5</sup>

Les membres de l'équipe pastorale (prêtres, diacres et LEME), au titre de la nomination ou de la mission qu'ils ont reçue de l'évêque, et selon leur vocation propre, prennent leur part avec l'EAP dans la conduite de la paroisse, et sont les premiers acteurs de la mise en œuvre des orientations pastorales.

### En pratique

C'est en EAP que seront prises les décisions importantes : choix des parcours catéchétiques, rythme des célébrations dominicales, modalités de préparation aux sacrements, présence de la paroisse aux réalités humaines, initiatives missionnaires, rassemblements paroissiaux, mise en œuvre des propositions diocésaines, etc.

Quelques verbes peuvent résumer sa mission :

- ✓ **Réfléchir** aux orientations à prendre, en tenant compte des directives diocésaines, de la vie de la communauté et de l'actualité locale.
- ✓ **Discerner** les choix à faire pour mener ces orientations à bien.
- ✓ **Organiser** les différents services nécessaires à la vie de la paroisse et soutenir les personnes qui en portent la responsabilité.
- ✓ **Appeler** des personnes à se former et à assumer des responsabilités et les rencontrer régulièrement.
- ✓ **Encourager** les mouvements, associations de fidèles, institutions d'Église, communautés religieuses locales, etc.
- ✓ **Animer** les assemblées générales paroissiales.

1 Mgr James, *Lettre pastorale* du 10 octobre 2014, p. 16

2 François, *La joie de l'Évangile*, exhortation apostolique *Evangelii Gaudium*, n° 120

3 Jean-Paul II, *Les fidèles laïcs*, exhortation apostolique *Christifideles laici*, n° 26

4 *Id.*, n° 27

5 Cf. Mgr James, *Lettre pastorale* du 10 octobre 2014, p. 14-19



# 2 Composition de l'E.A.P

L'EAP veille donc à ce que la collaboration entre les services paroissiaux soit effective et qu'une vraie communion soit vécue avec les divers groupes de fidèles agissant sur la paroisse, de manière à rendre un témoignage commun à l'Évangile.

Elle fera le lien avec les communautés chrétiennes locales et les pôles de vie ecclésiale, quand il s'en trouve sur la paroisse, ainsi qu'avec les autres instances pastorales présentes sur le territoire (établissements scolaires de l'Enseignement catholique, aumôneries de l'Enseignement Public, aumôneries hospitalières...)

Elle aura le souci de vivre sa mission en communion avec l'Église diocésaine, et de développer les collaborations souhaitables avec les autres paroisses de la zone pastorale.

Elle entretiendra le lien avec les réalités sociales, culturelles et politiques locales.

Sa mission est collective. Même si leurs responsabilités sont différenciées, c'est solidairement que les membres de l'EAP en assument toute la mission.

Selon les cas, l'EAP est composée de membres :

- ✓ appelés par le curé, et présentés par lui à l'Ordinaire du lieu qui donnera une lettre de reconnaissance à cette équipe.
- ✓ appelés par l'évêque, là où un curé ne peut être nommé, qui donnera une lettre de mission à cette équipe, en lien avec un prêtre modérateur.

Les personnes sont appelées après consultation des membres de l'EAP et d'autres fidèles de la paroisse. Elles sont baptisées et confirmées, vivent dans la foi chrétienne et sont reconnues comme telles. Elles connaissent les réalités humaines de la paroisse et sont bien perçues dans leur environnement. Elles ont un vrai sens de l'Église, un désir de chercher et de servir le bien commun, une disponibilité réelle, une capacité à travailler avec d'autres et à les écouter, dans le respect et la discrétion.

Pour qu'un travail efficace soit possible, on évitera une EAP trop nombreuse. En conséquence, on ne cherchera pas une représentation de toutes les réalités paroissiales. En revanche, on essaiera de faire droit à une certaine diversité de générations et de sensibilités.

Dans la mesure du possible, on fera en sorte que les personnes en situation de fragilité soient représentées dans l'EAP, afin qu'elles soient associées aux réflexions et décisions.

L'un des membres du CAEP participe aux rencontres de l'EAP. Cette participation revient normalement à l'économiste paroissial ; au cas où ce dernier ne pourrait participer à ces rencontres, il en recevra le compte-rendu.

Pour bien vivre leur mission, les membres de l'EAP devront acquérir progressivement une vision globale de la vie de la paroisse. Ils suivront la formation des EAP proposée par le diocèse, et auront à cœur de se ressourcer spirituellement pour vivre leur responsabilité avec compétence et dans un esprit de service évangélique.

## Un mandat

Le mandat des membres de l'EAP est de trois ans, renouvelable une fois.

La qualité de membre de l'EAP se perd :

- ✓ par expiration de son mandat
- ✓ par démission
- ✓ par renvoi pour des raisons graves.





Pour assurer une continuité dans la conduite de la paroisse, il est préférable, que tous les membres ne soient pas renouvelés en même temps.

S'il y a changement de curé, l'EAP demeure en fonction pendant un an, au terme duquel elle présente sa démission. Le curé peut alors demander aux membres de l'EAP d'aller jusqu'au terme de leur mandat. Il peut aussi constituer une nouvelle EAP.

## Participation de l'équipe pastorale

Les membres de l'équipe pastorale sont membres de droit de l'EAP, et participent pleinement aux travaux et décisions de celle-ci, au titre de leur responsabilité propre. Cette participation se fera avec une certaine souplesse pour les diacres et les LEME, selon leur disponibilité et leur implication dans les points à l'ordre du jour. A la différence des prêtres coopérateurs, les prêtres auxiliaires n'y participent habituellement pas. C'est au curé ou au modérateur de la charge pastorale qu'il revient de faire l'articulation entre l'EAP et l'ensemble de l'équipe pastorale.

## Une équipe

Au-delà de la diversité des membres de l'EAP, il importe que ceux-ci forment une véritable équipe : qu'ils apprennent à se connaître, à pouvoir compter les uns sur les autres, à respecter les attributions de chacun, à mettre au service de tous leurs compétences et leurs charismes. Ils donneront corps à cette équipe en se plaçant ensemble sous le regard de Dieu et devant sa Parole, pour accueillir l'Esprit de communion. Ils donneront dans la paroisse le témoignage d'une communion fraternelle, et se feront ensemble serviteurs de leurs frères et sœurs.

Une fois constituée, l'EAP sera présentée aux chrétiens de la paroisse, et sa lettre de reconnaissance ou de mission sera lue lors de l'assemblée dominicale.

## 3 Fonctionnement de l'E.A.P. Des réunions fréquentes

L'EAP se réunit tous les quinze jours, ou au moins une fois par mois.

Lorsque des membres de l'EAP ont une vie de famille et un travail prenants, on peut envisager un rythme des rencontres différencié : un noyau restreint qui se réunit fréquemment, en alternance avec une réunion de l'ensemble des membres.

La préparation de l'ordre du jour et la présidence des réunions reviennent normalement au curé. Quand une personne assure la coordination de l'EAP, ou la coordination pastorale de la paroisse, elle peut assumer ces responsabilités, à la demande du curé ou du prêtre modérateur.

L'animation des rencontres peut être assurée par des membres à tour de rôle. L'animateur prévu aura été préalablement associé à l'élaboration de l'ordre du jour. Cet ordre du jour aura été envoyé aux membres de l'EAP avant la réunion.

Le secrétariat peut lui aussi être assuré à tour de rôle. On tiendra un registre de l'ensemble des comptes rendus, de manière à permettre un bon suivi des décisions et à garder mémoire des activités de l'EAP. Ce registre sera conservé dans les archives de la paroisse.

Chaque rencontre de l'EAP peut s'organiser autour de quelques axes :

- ✓ Prière et écoute de la Parole de Dieu
- ✓ Attention aux nouvelles locales et aux orientations diocésaines
- ✓ Retour sur les projets mis en œuvre
- ✓ Point sur les projets en cours
- ✓ Décisions à prendre en fonction de l'actualité locale, paroissiale, diocésaine.

## Des rendez-vous ponctuels

L'EAP recevra au moins une fois par an les responsables des services paroissiaux. L'EAP aura chaque année une séance de travail avec le CAEP.

Ponctuellement, il sera nécessaire de se donner un temps conséquent (particulièrement en début et fin d'année) pour réfléchir aux orientations à prendre. En prenant du recul par rapport à sa fonction de conduite de la paroisse, l'EAP jouera alors un rôle de conseil pastoral. Elle aura le souci d'inviter des personnes qui pourront l'aider dans sa réflexion.

Quand deux paroisses sont confiées à un même curé, on peut envisager que les deux EAP se réunissent en même temps et qu'elles aient un temps de travail en commun, sans que leur légitime autonomie n'en soit affectée.